

# COMMUNIQUE DE PRESSE



4 avril 2008

## Réaction de l'APCM aux annonces du gouvernement

L'APCM salue la prise en compte de la nécessité des Chambres de métiers et de l'artisanat pour accompagner le développement des entreprises artisanales. Lors des dernières assemblées générales de l'APCM, des décisions ont déjà été prises visant à adapter le réseau aux besoins des entreprises. Ces réformes de structures s'appuient sur la mutualisation des moyens, le renouvellement de l'offre de services aux entreprises artisanales dès leur création et dans leur développement et celui des offres de formations initiales et managériales. En exemple de cette rationalisation du réseau, tous les centres de formalités des entreprises des CMA offriront, d'ici fin 2008, la réalisation dématérialisée de toutes les opérations administratives.

L'APCM a parallèlement engagé une concertation étroite avec ses principaux partenaires afin de mieux cibler le périmètre de ses interventions, d'éviter les doublons dans le sens d'un accompagnement efficace et performant pour tous les entrepreneurs.

Les spécificités des entreprises artisanales sont au cœur de cette réflexion.

### Contact

Elisabeth de Dieuleveult  
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00  
[dieuleveult@apcm.fr](mailto:dieuleveult@apcm.fr)